

questions

d'économie de la santé

résultats

Repères

Les résultats présentés ici sont issus de la première vague de l'enquête Santé et Protection sociale conduite par le CREDES en 2000. Cette enquête menée chaque année jusqu'en 1998, puis tous les deux ans, permet d'interroger un échantillon d'assurés sociaux et leur famille. L'objectif est de compléter les données administratives afin d'analyser les comportements de consommations de soins. Dans ce cadre et à la demande de la DREES (Ministère de la Santé et de la Solidarité), un volet de questions spécifiques sur la CMU a été inclus dans l'enquête 2000. Rappelons que cette enquête a déjà permis de mettre l'accent sur l'importance du renoncement aux soins pour raisons financières.

CENTRE DE RECHERCHE, D'ÉTUDE ET DE DOCUMENTATION
EN ÉCONOMIE DE LA SANTÉ

Adresse :
1, rue Paul-Cézanne 75008 Paris
Téléphone : 01 53 93 43 02/01
Télécopie : 01 53 93 43 50
E-mail : document@credes.fr
Web : www.credes.fr

Directrice de la publication :
Dominique Polton

Rédactrice en chef :
Nathalie Meunier

Secrétaire maquettiste :
Khadija Ben Larbi

ISSN : 1283-4769

Diffusion par abonnement : 300 F par an
Environ 10 numéros par an

Prix : 5 Euros

Opinions sur la couverture maladie universelle et bénéficiaires au premier trimestre 2000*

Bénédicte Boisguérin, Claude Gissot (DREES, Ministère de la Santé et de la Solidarité)
Laurence Auvray, Michel Grignon (CREDES)

Début 2000, quelle est l'opinion générale à propos du dispositif CMU ? Quelles sont les caractéristiques des premiers bénéficiaires de la CMU ? Quels facteurs expliquent que tous les bénéficiaires potentiels n'aient pas demandé le bénéfice de la prestation ?

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la CMU donne droit à une couverture complémentaire gratuite, sous conditions de ressources et de résidence. Parmi les personnes interrogées au cours du premier trimestre 2000, plus de la moitié avaient entendu parler de ce dispositif et les trois quarts se montraient favorables à une couverture médicale gratuite pour les plus pauvres.

Jeune et féminine, la population bénéficiaire de la CMU, début 2000, est plutôt issue des milieux ouvrier et employé et compte une forte proportion de chômeurs. Elle a également un niveau d'études inférieur à celui de la population disposant de moins de 3 500 F par mois par unité de consommation. Au premier trimestre 2000, la montée en charge de la CMU n'était bien évidemment pas terminée.

Parmi les personnes disposant de moins de 4 500 F par mois, seule la moitié pensait y avoir droit. Parmi ces derniers, les deux tiers seulement déclaraient avoir l'intention de faire une demande. Cette intention était principalement liée au fait d'avoir renoncé aux soins au cours de l'année passée, ce qui renforce probablement le besoin ressenti d'accès aux soins.

*Publié également à la DREES, dans *Etudes et Résultats*, Juillet 2001.

Proportion d'individus ayant entendu parler de la CMU selon leurs caractéristiques

20-39 ans	47 %
40-64 ans	59 %
65 ans et plus	51 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	74 %
Professions intermédiaires	59 %
Employés	51 %
Indépendants (du commerce, de l'industrie et de l'agriculture)	48 %
Ouvriers	42 %
Diplôme maximal BEP	45 %
Diplôme maximal BAC	59 %
Diplôme du supérieur	63 %
Population totale	53 %

Guide de lecture : 47 % des individus interrogés âgés de 20 à 39 ans ont entendu parler de la CMU.

Source : CREDES-ESPS 2000 (1^{ère} vague).

Opinion de la population générale vis-à-vis de la CMU

Un ménage sur deux avait entendu parler de la CMU au premier trimestre 2000

Parmi les personnes interrogées entre février et avril 2000, plus de la moitié (53 %) déclaraient avoir entendu parler de la CMU. Ce pourcentage passe de 47 % chez les 20-39 ans à 59 % chez les 40-64 ans et retombe à 51 % chez les plus âgés.

Au premier trimestre 2000, la connaissance de l'existence de la CMU semble fortement liée au milieu social et les milieux les plus concernés par le droit n'étaient pas ceux qui en avaient le plus entendu parler. Cadres, professions intermédiaires et employés étaient ainsi plus au courant que les non salariés, mais surtout que les ouvriers (tableau p.1). Cette connaissance est également liée au niveau de diplôme : ceux qui n'ont pas dépassé le BEP ne sont que 45 % à connaître la CMU, contre 59 % des personnes ayant atteint le niveau bac et 63 % de celles qui ont un diplôme supérieur au bac. En revanche, on ne note pas de différence importante selon le revenu par unité de consommation (encadré p. 4).

Mais ces facteurs sont fortement corrélés entre eux, et « toutes choses égales par ailleurs » la connaissance du dispositif dépend principalement de l'âge et du niveau d'études. En revanche, les effets de la catégorie professionnelle sont faibles, une fois écartés les effets de l'âge et du diplôme : tout juste relève-t-on que les enquêtés appartenant aux professions intermédiaires semblent moins au courant que les employés et les cadres.

Les trois quarts des enquêtés sont favorables à une couverture maladie entièrement gratuite pour les plus pauvres

Les opinions des enquêtés sur le degré

La couverture maladie universelle

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000, la couverture maladie universelle (CMU) offre, en décembre 2000, une couverture maladie complémentaire gratuite à près de 5 millions de personnes. Cette couverture complémentaire permet la prise en charge, avec dispense d'avance de frais, de dépenses de santé non couvertes par le régime obligatoire de Sécurité sociale : le ticket modérateur (part du tarif de convention laissée à la charge du patient) sur les honoraires et les prescriptions des professionnels de santé, le forfait journalier hospitalier et des frais supplémentaires concernant les prothèses dentaires, l'orthopédie dento-faciale et certains dispositifs médicaux (l'optique) dans la limite de forfaits fixés par arrêté ministériel.

Environ 3,8 millions de bénéficiaires de l'aide médicale générale (AMG) et/ou du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) en 1999, ont été automatiquement inscrits au 1^{er} janvier 2000 au bénéfice de la CMU. Depuis cette date, sont venus s'ajouter progressivement de nouveaux demandeurs, le seuil de ressources de la CMU étant plus élevé que celui de l'AMG dans de nombreux départements (Boisguérin, 2000).

Pour bénéficier de la CMU, il fallait début 2000 appartenir à un foyer disposant de moins de 3 500 F par mois et par unité de consommation, seuil porté à 3 600 F fin novembre 2000. Le " foyer CMU " se compose du demandeur, de son conjoint ou concubin et des enfants âgés de moins de 25 ans.

de gratuité de la couverture maladie ont été précisées par une question comportant deux réponses exclusives l'une de l'autre :

- " En France tout le monde devrait avoir droit à la couverture maladie de la Sécurité sociale, les plus pauvres ne payant pas " ou,
- " le droit à la couverture maladie devrait être soumis au paiement d'une cotisation, même faible ".

Au premier trimestre 2000, près de 75 % des personnes interrogées se déclarent en faveur d'une couverture maladie pour tous, sans contribution financière pour les plus pauvres, contre 20 % qui pensent nécessaire le paiement d'une cotisation, même faible. Cette dernière opinion est plus fréquente chez les non-salariés (29 %), les cadres (26 %), et les personnes disposant des revenus les plus élevés (26 % parmi les individus disposant de plus de 8 500 F par mois et par unité de consommation). En revanche, les ouvriers non qualifiés, les divorcés et les individus sans couverture complémentaire sont moins de 15 % à la partager.

Les plus de 65 ans et les plus aisés ont déclaré plus souvent préférer leur couverture complémentaire payante au bénéfice éventuel de la CMU

Les enquêtés devaient par ailleurs répondre à la question " *si la CMU vous était accordée, quel que soit votre revenu, en feriez-vous la demande à la place de votre mutuelle ou assurance santé actuelle ?* " Cette question avait indirectement pour objet de tester l'image de la CMU à travers son caractère " réservé aux pauvres ".

Parmi les enquêtés qui ne pensent pas avoir droit à la CMU et qui bénéficient d'une couverture complémentaire début 2000, 46 % répondent qu'ils demanderaient à bénéficier de la CMU à la place de leur complémentaire, si elle était accordée à tous, 39 % ne le demanderaient pas, 15 % ne se prononçant pas. Toujours parmi ces enquêtés qui ne pensent pas avoir droit à la CMU et qui bénéficient d'une couverture complémentaire, les personnes qui disposent de plus de 8 500 F par mois et par unité de consommation déclarent plus souvent qu'elles ne souhaiteraient pas bénéficier

d'une couverture de type CMU (45 %). Comme on sait par ailleurs que les personnes les plus aisées bénéficient généralement d'une assez bonne couverture, il est probable qu'elles estiment que leur contrat actuel leur confère des droits plus élevés que ceux offerts par la CMU (Cf. CREDES, " Qui bénéficie de quels remboursements ? ", biblio n° 1317). Outre les plus aisées, ce sont les personnes âgées de 65 ans et plus (à 53 %) et de niveau d'études faible (à 47 %) qui déclarent le plus souvent ne pas souhaiter bénéficier d'une couverture de type CMU.

Quelques caractéristiques de la population couverte par la CMU au premier trimestre 2000

Bien que les bénéficiaires de la CMU soient peu nombreux (423 personnes)

dans la première vague de l'enquête (encadré ci-contre, p. 3), ils montrent des caractéristiques socio-économiques spécifiques par rapport à la population générale, ce qui était attendu. Ils diffèrent par contre assez peu, sauf sur quelques points, de l'ensemble de la population disposant de moins de 3 500 F par mois et par unité de consommation, tout au moins telle qu'elle apparaît dans l'enquête Revenus Fiscaux (enrichie de données issues de l'enquête sur l'emploi) et dénommée ici " population cible ".

Les premiers bénéficiaires de la CMU sont en effet, au premier trimestre 2000, majoritairement les anciens bénéficiaires de l'Aide médicale générale (AMG) et/ou bénéficiaires du Revenu minimum d'insertion (RMI) qui ont fait l'objet d'un basculement automatique vers la CMU au 1^{er} janvier 2000. Les écarts entre population bénéficiaire au

Les bénéficiaires de la CMU dans la première vague de l'enquête

Parmi les 10 261 personnes composant l'échantillon, 423 se sont déclarées bénéficiaires de la CMU ou de l'AMG, soit 4 % de l'effectif total, ce qui correspond à 5 % de l'effectif total en données redressées. À l'époque où s'est déroulée l'enquête, les bénéficiaires de la CMU complémentaire représentaient 6 % de la population en France métropolitaine (source DREES). L'enquête sous-estime donc le nombre de personnes effectivement bénéficiaires de la CMU, ce qui peut tenir, à ce stade, à deux facteurs de nature différente :

- une enquête auprès des ménages ordinaires laisse échapper les sans domicile fixe, plus fréquemment représentés dans la population visée par la CMU ;
- il s'agit de déclarations des ménages, et elles peuvent donc être entachées d'une mauvaise connaissance des situations administratives ; les résultats concernent donc ce que les ménages savent de leur situation par rapport à la CMU.

début de l'année 2000 et population cible tendent à indiquer que ces bénéficiaires " automatiques " de la CMU présentaient déjà certaines caractéristiques spécifiques.

Une population jeune

Au premier trimestre 2000, les bénéficiaires de la CMU apparaissent nettement plus jeunes que l'ensemble de la population (tableau ci-contre, p. 3). Ils comprennent plus de jeunes de moins de 20 ans (42 % contre 24 %) et moins de personnes âgées de 60 ans et plus (7 % contre 19 %). En revanche, la structure par âge des bénéficiaires est très proche de celle de la population dite " cible " (de revenu inférieur à 3 500 F par unité de consommation).

L'importance, dans ces deux derniers sous-ensembles, du nombre des moins

Caractéristiques de la population bénéficiaires de la CMU et de la population cible (en pourcentage)

	Bénéficiaires de la CMU ⁽¹⁾	Ensemble de la population enquêtée ⁽¹⁾	Population cible 0-3500 F/UC ⁽²⁾
Age			
- 20 ans	42	24	44
20-29 ans	16	15	20
30-39 ans	14	14	11
40-49 ans	13	15	12
50-59 ans	8	13	8
60 ans et plus	7	19	5
Total	100	100	100
Statut de l'emploi des 20-59 ans			
Actif occupé	32	72	33
Chômeur	32	8	28
Retraité	1	3	1
Personne au foyer	23	7	17
Autre inactif	8	3	7
Etudiant, contingent, enfant	5	7	14
Total	100	100	100
Niveau d'études atteint des 20-59 ans			
<2ème cycle	71	50	65
2ème cycle	15	18	12
Etudes supérieures	13	31	23
Autres	1	2	
Total	100	100	100

Source : (1) d'après enquête ESPS 2000 (1ère vague), CREDES ;

(2) d'après enquête Revenus fiscaux, INSEE-DGI 1997, microsimulation 1999-2000, modèle INES, calculs DREES (encadré p. 4).

de 20 ans et la faiblesse de celui des plus de 60 ans ont en particulier deux explications :

- la proportion de ménages comportant trois enfants ou plus est plus élevée chez les ménages bénéficiaires de la CMU, ces familles nombreuses ayant un revenu par unité de consommation plus faible ;
- le niveau de ressources des personnes âgées, qui après 65 ans ont droit au minimum vieillesse, les situe le plus souvent au-dessus du seuil requis pour bénéficier de l'aide médicale ou de la CMU.

Cette jeunesse relative des bénéficiaires de la CMU a également été observée par la CNAMTS sur les bénéficiaires au 31 décembre 2000 (Cf. Cnamts, Point Stat 32, "Un an de couverture maladie universelle").

Les premiers bénéficiaires de la CMU comptent également relativement plus de femmes que l'ensemble de la population (60 % contre 51 %). Cette surreprésentation s'explique notamment par une présence plus fréquente des familles monoparentales.

Peu d'actifs occupés

La proportion de chômeurs parmi les premiers bénéficiaires de la CMU âgés de 20 à 59 ans est nettement plus élevée que parmi l'ensemble de la population (32 % contre 8 %) [tableau p.3]. Ceci est bien sûr lié au rapport entre chômage et risque de pauvreté, mais aussi au fait que les personnes inscrites automatiquement à la CMU, anciens bénéficiaires de l'AMG, sont plus souvent que dans la population "cible" des chômeurs ou des inactifs. On observe également plus de personnes au foyer dans la population bénéficiaire de la CMU que dans l'ensemble de la population (23 % contre 7 %). Il en résulte que les actifs occupés comptent pour moins d'un tiers dans la population d'âge actif bénéficiant de la CMU (32 %).

Méthodologie

Calcul du revenu par unité de consommation

Pour comparer le niveau de vie de ménages de taille différente, il faut tenir compte des économies d'échelle réalisables sur les dépenses par les ménages de plus d'une personne. Pour cela on utilise une échelle d'équivalence qui détermine pour chaque personne du ménage un nombre d'unités de consommation, selon sa position et son âge. Le revenu par unité de consommation est calculé en divisant la somme des revenus par la somme des unités de consommation, la somme des unités de consommation étant inférieure à la somme des personnes.

Méthode utilisée dans le calcul des ressources pour bénéficiaire de la CMU

Le calcul des ressources est effectué en considérant que la première personne compte pour 1,0 unité de consommation, la seconde personne pour 0,5, les personnes de rang 3 et 4, pour 0,3 et les personnes de rang 5 et plus, pour 0,4. Les ressources prises en compte sont celles des douze derniers mois précédant la demande.

Le calcul est effectué en tenant compte des personnes composant le "foyer CMU" et non l'ensemble des personnes vivant sous le même toit. Le foyer CMU se compose du demandeur, de son conjoint ou concubin et des enfants âgés de moins de 25 ans.

Méthode utilisée dans l'enquête Santé et Protection sociale (SPS)

Le calcul du revenu par unité de consommation est effectué en utilisant l'échelle d'équivalence retenue pour la CMU mais en prenant en compte toutes les personnes du ménage c'est-à-dire l'ensemble des personnes vivant sous le même toit. Les ressources prises en compte sont celles du mois de l'enquête.

Méthode utilisée pour estimer la «population cible» à partir de l'enquête revenus fiscaux

Le calcul du revenu par unité de consommation est effectué en prenant en compte l'ensemble des personnes du ménage, c'est-à-dire vivant sous le même toit. L'échelle d'équivalence est la suivante : la première personne compte pour une unité de consommation, les autres personnes de 14 ans et plus, pour 0,5, les personnes de moins de 14 ans pour 0,3. La différence d'échelle n'a que très peu d'influence sur les résultats.

La situation des bénéficiaires de la CMU par rapport à l'emploi est assez proche de celle de la population cible, cette dernière comptant cependant un peu moins de chômeurs (28 % contre 32 %).

Essentiellement des milieux ouvrier et employé

La majorité des premiers bénéficiaires de la CMU interrogés déclarent appartenir à des ménages d'ouvrier (c'est-à-dire, dont la personne de référence est un ouvrier ou un ancien ouvrier, y compris ouvrier agricole), 28 % à des ménages d'employé et 9 % appartiennent à un ménage d'artisan-commerçant.

Le niveau d'études des bénéficiaires de la CMU interrogés (âgés de 20 à 59 ans)

est, comme attendu, également moins élevé que celui de l'ensemble de la population (tableau p. 3). Plus des deux tiers n'ont pas continué leurs études au delà du premier cycle (contre 50 % pour l'ensemble de la population), 15 % ont entamé ou achevé un second cycle, seuls 13 % ayant un niveau d'études supérieures (contre 30 % pour l'ensemble de la population).

Ce niveau d'études des bénéficiaires de la CMU est aussi plus faible que celui de la population cible dont 23 % a un niveau d'études supérieures.

En matière de revenu, celui déclaré à l'enquête est celui perçu pour ce mois et non celui requis pour l'éligibilité à la CMU (les douze mois précédents). Ainsi, pour les deux tiers des

bénéficiaires de la CMU, le niveau de revenu par unité de consommation correspond au seuil requis pour bénéficier de la CMU, c'est-à-dire inférieur ou égal à 3 500 F. Il se situe entre 3 500 F et 4 500 F pour 12 % et au-delà de 4 500 F pour 20 % d'entre eux. Il faut toutefois savoir que le revenu par unité de consommation au sens de l'enquête est évalué par ménage, c'est-à-dire qu'il est calculé sur l'ensemble des personnes vivant sous le même toit et non par foyer au sens de la CMU. Si dans la plupart des cas, la composition du foyer CMU correspond à celle du ménage, dans certains cas, ces deux notions sont différentes. On trouve ainsi parmi les bénéficiaires de la CMU, vivant chez leurs parents, de jeunes adultes aux ressources faibles, bien que le seuil d'éligibilité soit en principe dépassé si on comptabilise le revenu total du ménage (encadré p. 4).

5 Une première approche du non-recours au premier trimestre 2000

Tous les bénéficiaires potentiels de l'enquête, notamment les ménages les plus pauvres, n'ont pas eu recours à la CMU au premier trimestre 2000.

Parmi les raisons de non-recours qu'il est possible d'avancer figurent d'une part, une mauvaise connaissance du dispositif par la population concernée et, d'autre part, le fait que la montée en charge de ce dernier n'en est qu'à ses débuts au premier trimestre 2000.

Pour l'ensemble de la population, après explication du dispositif par l'enquêteur, 13 % des personnes interrogées au premier trimestre 2000 pensent que les ressources de leur ménage ouvrent droit à la CMU, soit sensiblement plus que la population couverte, 7 % ne se prononçant pas sur leur droit éventuel à la prestation.

Parmi les plus pauvres, un ménage sur deux pense avoir droit à la CMU

Parmi les enquêtés interrogés et vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'enquête est inférieur au seuil d'éligibilité de la CMU, 51 % seulement pensent début 2000 avoir droit au dispositif et 17 % ne se prononcent pas (tableau ci-dessous p.5).

Il y aurait donc environ 32 % des ménages dont le revenu déclaré sur la base du dernier mois est apparemment situé sous le seuil d'éligibilité et qui ne s'estiment pas éligibles, alors que le mécanisme vient de leur être présenté.

Parmi les enquêtés vivant dans des ménages dont le revenu se situe juste au-dessus du seuil de la CMU (entre 3 500 et 4 500 F par mois et par unité de consommation), 31 % pensent y avoir droit et 9 % ne savent pas.

Au total, pour l'ensemble des individus avec moins de 4 500 F par mois et par unité de consommation, qui représentent les 17 % de ménages les plus pauvres recensés par l'enquête, 41 % pensent avoir droit à la CMU.

Au-dessus de 4 500 F par mois et par unité de consommation, il est très rare qu'un individu pense avoir droit à la CMU (moins de 5 %).

Parmi les plus pauvres, un degré d'information plus important chez ceux qui pensent avoir droit au dispositif

Compte tenu de l'existence de bénéficiaires au-delà de 3 500 F par unité de consommation sur le mois d'enquête, l'étude a été étendue aux ménages disposant jusqu'à 4 500 F mensuels par

unité de consommation. Parmi ceux-ci, 54 % ont entendu parler de la CMU, soit la même proportion que dans la population totale. Ceux qui pensent avoir droit au dispositif ont plus souvent entendu parler de la CMU avant l'enquête (65 %) que ceux qui ne pensent pas y avoir droit (50 %), ce qui peut laisser penser que l'information sur le dispositif a été mieux diffusée auprès de ceux qui étaient vraiment concernés. On peut ainsi penser que les personnes qui viennent seulement d'être informées par l'enquêteur ont plus de difficultés à évaluer leur droit à la CMU.

Il existe peu de différences socio-économiques, parmi les titulaires de revenus inférieurs à 4 500 F par unité de consommation, entre ceux qui pensent avoir droit à la CMU et les autres. Ceux qui ne pensent pas pouvoir en bénéficier semblent appartenir plus souvent à un milieu social non salarié : agriculteurs ou artisans se considèrent non éligibles à 25 %, contre 22 % parmi l'ensemble des plus pauvres. Ils vivent plus souvent en couple (59 % contre 48 %) et sont aussi plus souvent propriétaires de leur logement (52 % contre 45 %). Pour les personnes propriétaires de leur logement, le fait de ne pas avoir de dépense de loyer constitue un avantage qui peut les conduire à se considérer moins souvent comme éligible à la CMU, cela sans forcément connaître avec précision la traduction financière de cet avantage sur le calcul du seuil d'éligibilité (estimé forfaitairement à environ 306 F pour une personne, 536 F pour deux et 643 F pour trois personnes).

Il existe en outre une légère différence

Proportion de personnes qui pensent avoir droit à la CMU selon leur niveau de ressources	
- Ressources inférieures à 3 500 F (par mois et par unité de consommation)	51 %
- Ressources comprises entre 3 500 et 4 500 F	31 %
- Ressources supérieures à 4 500 F	Inférieur à 5 %

Source : CREDES-ESPS 2000 (1ère vague)

sur le besoin ressenti de soins : alors que 23 % de la population dont les revenus sont inférieurs à 4 500 F par unité de consommation déclarent avoir renoncé à des soins pour des raisons financières lors de l'année écoulée, ce pourcentage s'abaisse à 20 % parmi ceux qui ne pensent pas avoir droit à la CMU.

Parmi ceux qui pensent avoir droit à la CMU, deux tiers seulement déclarent début 2000 qu'ils feront la demande

Parmi les personnes directement interrogées, appartenant aux ménages percevant moins de 4 500 F mensuels par unité de consommation et qui pensent avoir droit à la CMU, 65 % ont fait ou pensent, début 2000, faire une demande. Ce taux varie faiblement avec le fait d'avoir entendu parler ou non de la CMU avant l'enquête :

- parmi les personnes qui ont entendu parler de la CMU, et qui pensent y avoir droit, 36 % ont déposé une demande et 32 % déclarent qu'elles vont le faire.
- parmi les enquêtés qui pensent avoir droit à la CMU mais qui n'en ont pas entendu parler avant l'enquête, 56 % ont déclaré penser déposer une demande.

Les plus concernés par une démarche active vis-à-vis de la CMU sont ceux qui ont renoncé à des soins

La différence principale, toujours au sein des ménages percevant moins de 4 500 F mensuels, entre ceux qui expriment l'intention de déposer une demande et les autres, porte sur le fait d'avoir ou non renoncé aux soins : alors que parmi les demandeurs potentiels (ayant fait une demande ou envisageant d'en faire une), 35 % déclarent avoir renoncé à des soins pour raisons financières dans les 12 derniers mois, ils ne sont que 17 % parmi les non-demandeurs. La volonté de déposer une demande de CMU semble aller de pair avec un besoin ressenti plus important d'accès aux soins.

L'enquête Santé et Protection sociale du CREDES

Le CREDES effectue tous les deux ans une enquête auprès d'un échantillon aléatoire représentatif de 8 000 ménages (soit environ 20 000 personnes). L'enquête porte principalement sur les consommations de soins et l'assurance maladie (notamment complémentaire) ; elle contient un descriptif socio-économique (revenu, mode de vie), ainsi qu'un questionnaire de santé, destinés à rapporter les consommations à des facteurs objectifs.

L'enquête s'est déroulée en deux vagues, février - avril 2000, puis septembre - novembre 2000. Les résultats présentés portent sur les ménages ayant accepté de participer à la première vague de l'enquête, soit 3 614 ménages regroupant 10 261 personnes.

Les questions d'opinion relatives à la CMU ont été posées à une seule personne dans chaque ménage, celles répondant à l'entretien direct (face à face ou téléphonique).

Dans la dernière partie de l'étude consacrée au non recours, on s'intéresse aux 243 répondants appartenant à des ménages dont les ressources sont inférieures au seuil de la CMU et aux 223 répondants appartenant à des ménages dont les ressources sont immédiatement supérieures à ce seuil (3 500 à 4 500 F par mois et par unité de consommation).

Les résultats présentés sont issus des données redressées.

Les personnes qui déclarent ne pas avoir l'intention de demander la CMU se recrutent principalement parmi les personnes retraitées (34 % contre 15 % parmi les demandeurs), les propriétaires de leur logement (46 % contre 25 % des demandeurs). Le mode de vie (en couple ou seul) n'a, par contre, pas d'incidence sur le fait d'avoir l'intention de demander la CMU parmi ceux qui pensent y avoir droit.

Outre ce moindre besoin ressenti, la non-demande peut aussi être liée à :

- des questions de principes : certains des non-demandeurs potentiels expriment parallèlement que le droit à la couverture maladie devrait être soumis à une cotisation, même faible. D'autre part, parmi les éligibles non-demandeurs, certains expriment directement la raison de leur non-demande et mettent en avant des principes généraux quant à leur attitude face aux aides sociales ;
- une moindre aptitude à entrer en relation avec les administrations sociales : on la trouve plus souvent parmi les individus les moins scolarisés. En effet, les personnes qui se déclarent comme non-demandeurs potentiels, bien que mieux intégrés socialement (cf. supra) ont aussi

plus souvent un niveau d'études inférieur ou égal au Certificat d'Etudes Primaire (39 % contre 25 % dans la population des demandeurs) ;

- la détention d'une couverture complémentaire : le fait d'être déjà couvert avant la CMU fait aussi partie des motifs explicites de non recours invoqués spontanément par les enquêtés.

Mais, si l'on raisonne " toutes choses égales par ailleurs ", le fait d'avoir l'intention de demander à bénéficier de la CMU est significativement associé :

- en premier lieu, au fait d'avoir renoncé à des soins dans l'année : ceux qui ont renoncé ont une probabilité cinq fois supérieure de déclarer qu'ils demanderont à bénéficier de la CMU ;
- en second lieu, à des éléments de revenu : à savoir le fait d'être chômeur (probabilité trois fois supérieure) et d'avoir des charges de logement grevant le budget du ménage (probabilité deux fois supérieure) ;
- en revanche, les effets de principe ou d'éducation n'apparaissent pas significatifs par rapport aux autres facteurs.